

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

| ACHAT | ABONNEMENT ANNUEL | ANNONCES |
|---------------------------------|------------------------------|---|
| ● 1 à 12 pages..... 200 F | ● TOGO..... 20 000 F | ● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F |
| ● 16 à 28 pages..... 600 F | ● AFRIQUE..... 28 000 F | ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 10 000 F |
| ● 32 à 44 pages..... 1 000 F | ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F | ● Avis d'immatriculation..... 10 000 F |
| ● 48 à 60 pages..... 1 500 F | | ● Certification du JO..... 500 F |
| ● Plus de 60 pages..... 2 000 F | | |

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18/ 221 07 08 Fax : (228) 222 14 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Kpalimé, Kara, Kanté et Dapaong.

Suivant réquisition n° 23658 déposée le 14 - 11 - 2002, Me EKOUE Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Yokoé et borné au Nord par le lot n° 36, au Sud par une rue en projet de 24m, à l'Est par le lot n° 10 et à l'Ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ATCHEMDI Kossi Mawussé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23791 déposée le 13 - 02 - 2003, M. KLOUTSE K. Daniel Koboé, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 27a 61ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Lankouvi et borné au Nord par la propriété Afantsao Agbadjishi, au Sud par la propriété Adjibolo Kossivi Gayéyé et Dekou Djabakou, à l'Est par la propriété TSABA K. Nivo Adolphe et à l'Ouest par la propriété AVLIME et DOSSEVI Aziagba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23792 déposée le 13 - 02 - 2003, M. KLUTSE Koku Efaboé, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42a 85ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Lankouvi et borné au Nord par la propriété AFATSAO Komadan et ADJIBOLO Komlagan, au Sud par les propriétés Keglo et Nyadjiwole Messan, à l'Est par la propriété Keglo et à l'Ouest par la propriété ADJIBOLO Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23793 déposée le 13-02-2003, M. KLUÏSE K. Daniel Koboe, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44a 16ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Lankouvi et borné au Nord par la propriété ADJIBOLO David, au Sud par la propriété Komlan Linus, à l'Est par la propriété DEKOU Djabakou et à l'Ouest par ADJIBOLO Komlan Linus.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23844 déposée le 12-03-2003, Mme ZOUMAVO Massanvi Amavi, profession de Libraire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 23ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Gbenkomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n° 53, à l'Est par la Collectivité ATTI POUPOU et à l'Ouest par le lot n° 51.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23882 déposée le 27-03-2003, Mme CHAKPLA Akpévié, profession d'Informaticienne, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Sagbadô et borné au Nord par le lot n° 4, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23883 déposée le 27-03-2003, M. CHAKPLA Dosseh, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé Démakpoè et borné au Nord par le lot n° 415, au Sud par une rue en projet de 28m, à l'Est par le lot n° 417 et à l'Ouest par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23884 déposée le 27-03-2003, Mme CHAKPLA Akouavi Akpayedjé, profession d'Ingénieur Adjoint d'agriculture, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure

non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé Démakpoè et borné au Nord par le lot n° 418, au Sud par une rue en projet de 28m, à l'Est par le lot n° 420 et à l'Ouest par le lot 416.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24254 déposée le 16-09-2003, M. ADJAMBAO Karka Yaovi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 29ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud par le lot 266, à l'Est par une rue de 28m et à l'Ouest par le lot n° 264.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24520 déposée le 30-01-2004, Mlle OKYEREMI Afiwa Vénunyè, profession de Commerçante, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord par le lot n° 50, au Sud par le lot n° 54, à l'Est par le lot n° 53 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24744 déposée le 14-04-2004, Mme WIYAO Biguédinam, profession de Caissière, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 49ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom d'Adabawéré et borné au Nord et au Sud par les Collectivités Paziou et Aloyi, à l'Est par une voie de 50m et à l'Ouest par la Collectivité Paziou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24745 déposée le 14-04-2004, M. MOUZOU Pgatém, profession de Pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 22ca, situé à Kara, préfecture de la

Kozah, connu sous le nom de Adabawéré et borné au Nord par les Collectivités Batanata et Aloyi, au Sud par les Collectivités Pazrou et Aloyi, à l'Est par une rue de 50m et à l'Ouest par la propriété Batanata.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24807 déposée le 06-05-2004, M. ANATE Mezéwé, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31a 99ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 371 et à l'Ouest par une ruelle de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24875 déposée le 15-06-2004, M. AHATROGA Yao, profession de Photographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 93a 64ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Badja Savéi et borné au Nord par les propriétés ALEKE Datromon et AMOUZOU, au Sud par la propriété BARNABO, à l'Est par la Collectivité ALEKE et à l'Ouest par la haute-tension Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMADOS DJOKO K. Mawulolo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24924 déposée le 25-06-2004, M. BLAGOGEE Kodjo, profession d'Employé à la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 53ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission Tové et borné au Nord par la Collectivité SODOFIA, au Sud et à l'Ouest par la Collectivité NOGLO et à l'Est par la route Mission Tové-Kovié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24925 déposée le 25-06-2004, M. BLAGOGEE M. S. Kodjo, profession d'Employé à la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32a 40ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission Tové et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de

14m, à l'Est par la propriété ADJOKA AFOLA Ayawo et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24926 déposée le 25-06-2004, M. BLAGOGEE Kodjo, profession d'Employé à la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 62a 42ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission Tové et borné au Nord et au Sud par la Collectivité NOGLO, à l'Est par la route Mission Tové/Kovié - Davié de 20m, et à l'Ouest par la Collectivité AGBELOBOU et la propriété LEDI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24938 déposée le 02-07-2004, Mme ASSIMA Batanata, Epouse BASSOU, profession de Pharmacienne, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 40a 15ca 39, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Poudé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité AMANA et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24943 déposée le 07-07-2004, M. EKPAYE TCHAA Yikpa, profession d'Inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50a 95ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom Sanguera Zopomahé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par et à l'Ouest par la propriété SOKLITO Nyabi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24944 déposée le 07-07-2004, M. EKPAYE TCHAA Yikpa, profession d'Inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 01a 35ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission Tové et borné au Nord par la route Agoényivé-Mission Tové de 20m, au Sud et à l'Est par la Collectivité AWOUDE et à l'Ouest par la propriété N° DANOU Afangbédj.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24945 déposée le 07-07-2004, M. EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'Inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 91a 24ca, situé à Ilesvié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission Tové Apessito et borné au Nord par la Collectivité Kola, au Sud par les Collectivités Kola et AGBOTI, à l'Est par les Collectivités AGBOTI et AMOUSSOU Akoto et à l'Ouest par la propriété Koamix Kloudjé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24946 déposée le 07-07-2004, M. EKPAYE Tchaa Yikpa, profession de Inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 19ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agonyivi Zongo et borné au Nord par la Collectivité D'ANOUSSOU au Sud par une rue de 14m à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la Collectivité GÔTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24955 déposée le 08-07-2004, M. GUMEDJOE Komlan Edem Agbenyega, profession d'Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 09ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agonyivi et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la propriété TESSOU, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TESSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24994 déposée le 27-07-2004, Me GARBA Zouberou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90a 02ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Attigou et borné au Nord par une rue de 14m au Sud par une rue de 16m et la Collectivité KADOGBE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25027 déposée le 17-08-2004, M. WILSON Sewa, profession d'Employé à Saga Togo, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27a 62ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Anfoin Koliafo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété APEGBALO Mesanvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25038 déposée le 19-08-2004, M. ADJEGAN Yawosseh, profession de Maçon en Allemagne, de passage à Lomé et domicilié à S/C ADJAGAN Komlagan (Lomé). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca 49, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par le lot n° 972, au Sud par le lot 968, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 970.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25047 déposée le 24-08-2004, M. ABI Ayawovi Mawuli, profession d'Employé d'hôtel, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé Avédji et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTISSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25048 déposée le 24-08-2004, M. BAKA Kodjo Gaspard, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71a 91ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom Akpavémé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16m et au Sud par et à l'Est par des rues de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25054 déposée le 25-08-2004, Mme VIGNON Adjé Odem, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 50ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nukafu et borné au Nord par le lot n° 52, au Sud par la rue Amandiers, à l'Est par la rue de la mission Baptiste et à l'Ouest par les lots n° 48 ; 49 et 53 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme MENSAH Akuélé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25055 déposée le 25-08-2004, M. ANTHONY LAFAY Ayao, profession d'Ingénieur radio communication, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 01ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au Nord par les lots n° 411 et 412, au Sud par les lots n° 415 et 416, à l'Est par le lot n° 414 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25056 déposée le 26-08-2004, Mlle MEATCHI Tchayao Lamissi Aimée, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 20ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par une voie expresse de 70,00m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 7 et à l'Ouest par le lot n° 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25057 déposée le 27-08-2004, M. PASSIGUE Kodjo Essohanam, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom d'Adéta et borné au Nord par un passage existant de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité EDJEU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25060 déposée le 30-08-2004, M. FORTEY - MENSAH, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 43ca 72, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord par les lots n° 1, 2 et 3, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'échange et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25062 déposée le 30-08-2004, M. HIMA Yacouba, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 92ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ABOTSI Edjossan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25064 déposée le 30-08-2004, Mme AWANOU Mariama, profession d'Assistante de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 03ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Avédji et borné au Nord par la propriété MILEDJI, au Sud par la propriété MILEDJI, à l'Est par la propriété MILEDJI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. KANKARAFU Omotou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25067 déposée le 31-08-2004, M. Komlavi AFOKPA et Mme Friedenke AFOKPA née DANTOS, profession d'Artiste et Fonctionnaire UE, demeurant en Belgique de passage à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 36ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao-Soviépé et borné au Nord par le lot n° 767, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 758 et 756.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25068 déposée le 01-09-2004, Me Mouhamed TCHASSONNA TRAORÉ, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 75ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom Saint-

Joseph et borné au Nord par les lots n° 9 et 10, au Sud par les lots n° 5 et 6, à l'Est par le lot n° 8B et à l'Ouest par une rue de 18m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme QUASHIE Manou N'komah, Epouse DIONE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25072 déposée le 01 - 09 - 2004, Me SOEDJEDE Adbéhedou Galolo Kwami, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 59ca 22, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au Nord par le lot n° 2568, au Sud par le lot n° 2566, à l'Est par le lot n° 2578 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25073 déposée le 01 - 09 - 2004, Mme Adjoa AZIDOKOU, profession de Notaire, Conseil de TOGO-Télécom, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 96ca, situé à Danyi, préfecture de DANYI et connu sous le nom de Sassanou et borné au Nord par une rue en projet de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ANYEGE et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à TOGO-Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25074 déposée le 01 - 09 - 2004, Mme Adjoa AZIDOKOU, profession de Notaire, Conseil de TOGO-Télécom, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23a 78ca, situé à Danyi, préfecture de DANYI, connu sous le nom de DENOUE et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VOVOMELE Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à TOGO-Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25075 déposée le 01 - 09 - 2004, Mme Adjoa AZIDOKOU, profession de Notaire, Conseil de TOGO-Télécom, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 61a 50ca, situé à Kéran, préfecture de la Kéran, connu sous le nom de Nadoba et borné au Nord, au Sud et à l'Est par le domaine scolaire, et à l'Ouest par la propriété TGHADIA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à TOGO

Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25076 déposée le 01 - 09 - 2004, Mme Adjoa AZIDOKOU, profession de Notaire, Conseil de TOGO-Télécom, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59a 41ca, situé à Zio, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agbodjekpo et borné au Nord par le CEG Agbodjékpo, au Sud par le village Agbodjekpo, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par la Collectivité AGBODJAN.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Togo Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25077 déposée le 01 - 09 - 2004, Mme Adjoa AZIDOKOU, profession de Notaire, Conseil de TOGO-Télécom, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43a 98ca, situé à Lassa, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchola et borné au Nord par la Collectivité NIMON Nossilaki et la propriété KOULOUG Siking, au Sud par les propriétés POLO Mémé et MANBIAZONO Yao, à l'Est par POLO Mémé, NIMON Sèssè, ABOUZI Abalo et MANBIAZONO Yao, à l'Ouest par NIMON Nossilaki et POLO Mémé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à TOGO Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25078 déposée le 01 - 09 - 2004, Mme Adjoa AZIDOKOU, profession de Notaire, Conseil de TOGO-Télécom, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1a 45ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchitchao et borné au Nord par BIDIMAN, au Sud par PERE Kossi, à l'Est et à l'Ouest par BATIKPA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Togo Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25079 déposée le 01 - 09 - 2004, Mme Adjoa AZIDOKOU, profession de Notaire, Conseil de TOGO-Télécom, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 50ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchitchao et borné au Nord par PATIKPA Gnékélé, au Sud par BIGNANDI, à l'Est par PATIKPA Gnékélé, à l'Ouest par ROHAKPI Doudé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Togo Télécom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25081 déposée le 02-09-2004, M. AKPAWU Wolali Komlan, profession d'Interprète, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 27a 22ca, situé à Kloto, préfecture de KLOTO, connu sous le nom de Kouma-Konda et borné au Nord par la propriété Hotsiamé M. Kokou, au Sud par une route existante de 12m, à l'Est par la route Tokpli Kouma-Konda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25082 déposée le 02-09-2004, Mme AÏSSAH Tembè Ashira Irène, profession d'Enseignant chercheur à l'Université de Lomé, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 4ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Cacavéli et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 764 et le surplus du lot n° 759, à l'Est par le lot n° 760 et à l'Ouest par le lot n° 758.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25083 déposée le 02-09-2004, Mme TRAORE Isovalé, profession de Comptable, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 43ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par Gbla Kossigan Emile et à l'Ouest par Titikpina.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25084 déposée le 06-09-2004, M. PALASSE Agaté, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anonkui et borné au Nord par le lot n° 409, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot n° 409 et à l'Ouest par le lot n° 408 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25086 déposée le 07-09-2004, M. KOUNAKÉY POLLY Siméon et Mme FUMÉY Chantal, profession de Responsable de fabrication et Comptable,

demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Kpogan, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbétiko et borné au Nord par la propriété YOVO, au Sud par l'emprise de la voie ferrée, à l'Est par la Collectivité ALLAGLO et à l'Ouest par la propriété FUMEY.

Ils déclarent que ledit leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25088 déposée le 07-09-2004, M. SOLITOKI Ezzo, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 41ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot n° 981, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par le lot n° 978.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25089 déposée le 07-09-2004, Mme BADJI Ouboh Amina Cardène, profession d'Inspecteur des Assurances, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au Nord par le lot n° 218, au Sud par le lot n° 222, à l'Est par une rue en projet de 28m et à l'Ouest par le lot n° 219.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25090 déposée le 07-09-2004, M. BELENGAI Boukari Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 24ca, situé à Kara, préfecture de la KOZAH, connu sous le nom de Chamadé et borné au Nord par la propriété de feu KAROUZA, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété de LEKADE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25091 déposée le 07-09-2004, M. MESSAN Kouamé Hounsinou, profession d'Ingénieur des travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 69ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom Kélégou de et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 28, 14, et 16m et à l'Ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25092 déposée le 08-09-2004, Mme DADZIE Efula, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 5ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord par le lot n° 1595, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par le lot n° 1602 et à l'Ouest par le lot n° 1601B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25093 déposée le 09-09-2004, Mme TOKPASSAGA Ayéma, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 77ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site I et borné au Nord par le lot 352, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 353a et à l'Ouest par le lot n° 349.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25094 déposée le 08-09-2004, M. NONHOUESSI Houmanou Messan, profession de Mécanicien en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75a 35ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado Zanvi et borné au Nord par la propriété SEMEKONAWO Dayibo, au Sud par la propriété AGBAVON Koami, à l'Est par la propriété DANSOU Mikossodé et à l'Ouest par les propriétés DONKPO Eklou et AFOMATO Mawou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25095 déposée le 08-09-2004, Me TCHASSONA Traoré Mouhamed, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca,

situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au Nord par le lot n° 561, au Sud par le lot n° 565, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot 563.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25097 déposée le 08-09-2004, Mme BAWA Abinatou Aline, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble sururbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 81ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAKESSE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25098 déposée le 08-09-2004, Mme BAWA Abiratou, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 64ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dague et borné au Nord et à l'Est par la propriété GLOKPE Labitey Gbenodu, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété AGBLENO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25099 déposée le 08-09-2004, Me GARBA Zoubérou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Dikamé et borné au Nord par la Collectivité HOLO Ayla, au Sud et à l'Ouest par la propriété ISSA Housséni, à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25100 déposée le 08-09-2004, Me GARBA Zoubérou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Dikamé et borné au Nord par la Collectivité HOLO Ayla, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25101 déposée le 09-09-2004, Me NAGBANGOU Flindja Sosthiène, profession de Notaire Mandataire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 61ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Adjougba et borné au Nord par la propriété de Souza, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété ADJIWANOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle N'TEM Adzowa Ahoefa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25102 déposée le 09-09-2004, Mme OHIN Ahlonkoba, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 53ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao et borné au Nord par le T.F. n° 20540 RT et 18429 RT, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 1103 et le T.F. n° 22861 RT et à l'Ouest par la parcelle formant les lots n° 1099 bis, 1100 et 1101 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25103 déposée le 10-09-2004, Mme TCHANGAI-WALA Kisse, profession de Médecin Dermatologue, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 01ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1B et borné au Nord par les lots 1140 et 1142A, au Sud par le lot 1148B, à l'Est par les lots 1143, 1145, 1147 et 1149, à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25104 déposée le 10-09-2004, M. TCHÉDE Issa Bouraima Kanfifine, profession d'Ingénieur des ponts et chaussées, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 82ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Kpégui et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par la propriété de El Hadj SAMBO Ismaïla, à l'Est par l'ancien national n° 1 et à l'Ouest par la propriété de BASCO Béninwindé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25105 déposée le 13-09-2004, Mlle FUMBY Christine Adjélégan, profession d'Opératrice de saisie, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 99ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé Séminaire et borné au Nord par le lot n° 4 bis A, au Sud par le lot n° 6, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots n° 4 et 5 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25107 déposée le 14-09-2004, Mme COCO Evéline Afiavi Biyemi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 57a 80ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Sogbossito, et borné au Nord par la route Mission Tové-Agoényivé, au Sud par la Collectivité Koudakpo, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité Koudakpo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25108 déposée le 15-09-2004, M. TOSSOU Kossigan Martin, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 00a 44ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Ahonkpoe et borné au Nord par TESSOU Lekpété, au Sud par TESSOU Dégbe, à l'Est et à l'Ouest par KOMOE Agbodan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25109 déposée le 16-09-2004, M. ESSIOMLE Yao, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 69ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé (Hombi) et borné au Nord par une voie de 24m, au Sud par les lots 1138, et 1139, à l'Est par le lot 1139 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25110 déposée le 16-09-2004, Me. EKOUE DODJI-DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 04ca 64, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au Nord par le lot n° 102, au Sud par le lot n° 104, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 98.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25111 déposée le 16-09-2004, Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 81ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbodrafo et borné au Nord par les propriétés BOGUE Dodji et ADAKOU, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété d'Etienne ETANARD.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25112 déposée le 17-09-2004, Mme TETEH Kokô Akuavi Catherine Lucia, profession de Esthéticienne, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 70ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguera Sagnakope et borné au Nord par la Collectivité DZENYO, au Sud et à l'Est par la Collectivité AZIACA et à l'Ouest par la Collectivité ATSOME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25113 déposée le 17-09-2004, M. GAGLI Biakou Koffi, profession d'Employé de pharmacie, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 92ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot 819, à l'Est par le lot 814 et à l'Ouest par le lot 809.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25114 déposée le 17-09-2004, M. PINTO Toyi Kouamivi AHLI, profession de Fonctionnaire à

l'IFDC-Afrique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 50, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par le lot n° 49.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AOUGA Ayaba Ahéba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25115 déposée le 17-09-2004, Me KADJAKA Abougnima Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adoboukomé et borné au Nord par la propriété des héritiers ADJALLE DADZIE, au Sud par le T.F. 8881 RT, à l'Est par la propriété des héritiers ADJALLE DADZIE et à l'Ouest par un passage de 4,5m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Collette ABLAMBA AQUEREBURU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25116 déposée le 17-09-2004, Me KADJAKA Abougnima Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 69ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Cassablanca et borné au Nord par la Collectivité ATIKPA Kagunu, au Sud par le lot n° 291, à l'Est par le lot n° 290 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MAMAH Massoudou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25117 déposée le 17-09-2004, Me KADJAKA Abougnima Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9ha 14a 59ca 11, situé à Tsévié, préfecture du ZIO, connu sous le nom d'Agoe-Djogbé et borné au Nord par la Collectivité HENOVI, au Sud par la Collectivité HENOVI Ahikpala, AFOKPA Kodjo, à l'Est par AMIDJE Amevo et à l'Ouest par HENOVI Ahikpala.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BADJONLAOU Bakaima et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25118 déposée le 21-09-2004, M. GAKE Hebedji, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 30a 42ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afidényigba et borné au Nord par la propriété BOSSO, au Sud par la propriété LAGODO, à l'Est par la propriété LAGODO et à l'Ouest par la propriété DJIKPI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25119 déposée le 21 - 09 - 2004, M. DAGBOVIE Kwami Dansou Agbényinou, profession d'Employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 35ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Adamavo et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 201, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 199B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25120 déposée le 22 - 09 - 2004, M. ZIGGAR Nonviho, profession d'Employé de banque, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado Apedokoè et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 150, à l'Est par un passage de 6m et à l'Ouest par le lot n° 147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25121 déposée le 22 - 09 - 2004, Mme DACEY Adzoa Mina, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 47ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Avépozo et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 24m, au Sud et à l'Ouest par la Collectivité KOMAHE MENSAH, par KOMAHE Togbui Kodjogan et KOMAHE Sessi Koami.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25123 déposée le 24 - 09 - 2004, M. GUETOU Tchamdja Baroubadi, profession de Comptable-Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 79ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de

Agoènyivé Fiové et borné au Nord par le lot n° 660, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 662 et à l'Ouest par le lot n° 659A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25126 déposée le 24 - 09 - 2004, Mme DELATTRE Essinam Akuwa Ramona, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 71ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbodrafo et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Aného, au Sud et à l'Est par la propriété ADOUAYOM Adoukouvevi Kouévi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 6m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25129 déposée le 27 - 09 - 2004, M. AZIAKU Agbèko Félicien, profession de Fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 03ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra (Kondè) et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYIVO AMOUZOU Mawuse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25130 déposée le 27 - 09 - 2004, M. AZIAKU Agbèko Félicien, profession de Fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 91ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Agodeke et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud-Est par la propriété AZIAKU, au Sud-Ouest par la propriété AFIDEGNON Gbogla.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme GALLEY Dopé Akossiwa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25133 déposée le 28 - 09 - 2004, M. AMAGLO Kókou Sénamé, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6ha 72a 79ca, situé à Tsévié, Assomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpégbé et borné au Nord par la Collectivité DJOKE Atia, au Sud par la propriété SODOGA Akouété, à l'Est par la Collectivité GBABOE et à l'Ouest par la Collectivité KAGLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25136 déposée le 28 - 09 - 2004, M. DOH TEVI Djikpola, profession de Consultant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 16ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbata et borné au Nord et à l'Est par la propriété EFFOWE, au Sud par la propriété GBEDE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25138 déposée le 28 - 09 - 2004, Me NAGBANGOU FLINDJA Sosthène, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 22ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot n° 538, au Sud par le lot n° 534, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 535.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LAWSON Enyonam Anoko (Dinah) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25139 déposée le 29 - 09 - 2004, M. DOH TEVI Djikpala, profession de Consultant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 12ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbata et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EFFOWE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25149 déposée le 04 - 10 - 2004, M. AFAKODJA OGOUBI Kossi Katchékpélé, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 03ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Dossoukomé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 60, à l'Est par le lot n° 58 et à l'Ouest par le lot n° 57.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers TOUTABIZI Abiba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25151 déposée le 06 - 10 - 2004, M. LEKEZIME S. Pakoubatcho, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66a 87ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par les lots 1002, 1003, 1004 et une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25154 déposée le 06 - 10 - 2004, M. AKOMADAN Kodjo Josué, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Amadahome et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la Collectivité AKAKPOVI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25156 déposée le 07 - 10 - 2004, M. KPANDO D. H. Azohiho, profession d'Agent des douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 19ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè Kpéhénou et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud par le lot n° 18, à l'Est par une rue non dénommée de 10m et à l'Ouest par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25159 déposée le 01 - 10 - 2004, M. ASSOUMA Aboudou, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8ha 20a 20ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpinzindè et borné au Nord par la Collectivité Kpakpabia, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par la route Kpinzindè-Adomdè et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O Dotsè Kodjo NYAKU